



FS CSAL du 15 novembre 2023

La réunion débute par quelques mots du président en souvenir d'Eddie Raso, notre camarade qui a siégé de longues années au sein des institutions représentatives de la DiSI.

L'examen de l'ordre du jour débute ensuite avec deux fiches d'incident.

On déplore une détérioration des relations entre les personnes dans le contexte professionnel. Les insultes, les incivilités, les tensions apparaissent plus fortes aujourd'hui que jamais. Dans ce sens, un travail de fond sur les risques psycho-sociaux nous paraît toujours indispensable.

Point suivant, le gros morceau de la réunion du jour est l'**examen du règlement intérieur du CSAL**.

Il faut dire que l'exercice relève davantage de la cascade de film ou du **numéro de cirque** que de la présentation administrative. Cela fait en effet un an que les élections professionnelles ont eu lieu et l'administration centrale n'a pas trouvé le temps de présenter un règlement jusqu'à aujourd'hui.

La lecture de la cinquantaine d'articles fait pourtant voir peu de nouveautés mais celles-ci crèvent les yeux : **moins de droits** pour les élus pour travailler, c'est aussi simple que cela.

Alors, peut-on modifier le règlement ? Pas vraiment. On peut faire des propositions d'amendement, mais le texte sera voté en l'état, puis une circulaire viendra plus tard l'assouplir, éventuellement.

Un numéro de cirque on vous dit.

Avant de revenir à des choses plus sérieuses, le **budget**, on s'assure néanmoins auprès du président de la formation spécialisée du CSAL que le groupe de travail sur les risques psycho-sociaux (GT RPS) sera maintenu en l'état et ne souffrira pas des baisses de droit dans le nouveau règlement intérieur.

Nouveau règlement intérieur oui, mais nouvelle façon de gérer le budget aussi.

Avant, du temps du CHS, on avait une enveloppe fixe en début d'année, et on s'assurait du bon suivi et de la bonne consommation, notamment pour que les crédits ne soient pas perdus en fin d'année, du fait des règles budgétaires que nous suivons.

Cette année, l'exécution de ce budget est différente : enveloppe plus réduite en début d'année, et crédits supplémentaires qui arrivent parfois tardivement, quand ils arrivent. Par exemple, **la dernière enveloppe est tombée en octobre 2023**.

Dans ces conditions, **il faut se dépêcher de trouver de nouvelles dépenses** pour éviter que les crédits soient perdus et parfois dans l'urgence, ce qui n'est pas le mieux pour une gestion saine des crédits.

On arrive toutefois à se mettre d'accord et à prioriser les dépenses qui nous paraissent les plus utiles en cette fin d'année pour le bénéfice de tous.

Ce sont donc des **souris ergonomiques verticales**, des **sacs à dos** en priorité pour les CID et des **polaires**, pour les nouveaux arrivants notamment, qui vont être commandés dans les prochains jours.

On s'assurera sur le prochain budget que les formations nécessaires à tous et les achats les plus importants soient prévus dès le début de l'année.

L'administration présente les **protocoles incendie** dont l'apparence est harmonisée entre les différents sites.

Sur le fond, quelques différences toutefois. **Meyzieu**, en tant qu'établissement soumis à des contraintes techniques particulières et peu de télétravail, conserve des guide-files et des serre-files nommément identifiés.

Pour **Dijon** et **Parlette**, ce n'est pas la Disi qui fixe les règles mais la direction locale, d'où certaines différences également.

Au final le président reporte sur les encadrants de proximité la responsabilité de la bonne communication de ces règles à toute personne qui se trouverait dans le service.

On pose la question des **CID excentrées** pour le protocole d'évacuation. L'administration nous répond que tout le monde n'a pas avancé à la même vitesse dans les structures DGFIP et qu'elle va se renseigner sur ce sujet auprès des directions locales.

L'administration rappelle qu'il faut déclencher l'alarme deux fois par an, ce qui n'a pas été fait encore à **Montbard**, du fait d'une certaine inertie de la mairie.

On nous présente une expérimentation de la Centrale sur **Meyzieu**, il s'agit de harnais de posture, parfois appelés dans la presse « **exosquelette** ».

On avait alerté la première fois que cette opération était évoquée qu'il faudrait bien évidemment le concours et la présence des médecins de prévention, ISST et autres acteurs des conditions de travail pour l'expérimentation. Ce fut chose faite.

Ensuite, **opération de communication gadget de la Centrale ou réelle avancée dans les conditions de travail des équipes techniques et logistiques ?** Seul l'avenir nous le dira.

Aujourd'hui les résultats des premiers tests concluent à des **frottements** ou de **l'inconfort** en cas d'utilisation prolongée et à une limitation de l'usage pour les femmes pour des questions de morphologie et pour les personnes de petite taille. En plus l'appareil ne semble **pas simple à régler** et chacun doit avoir ses propres réglages.

L'examen des fiches d'accident du travail n'appelle pas de remarque particulière, le suivi paraissant satisfaisant et on ne déplore pas d'accident trop grave.

On demande des informations sur les procédures de renouvellement des contrats de sécurité et **gardiennage** pour l'ensemble des sites de la DISI.

S'agissant des consignes de sécurité que chacun doit suivre et faire respecter, l'administration rappelle qu'elles sont renforcées dans un contexte d'urgence attentat et qu'il faut notamment s'assurer que le portail voiture se referme bien avant de s'en aller. A nuancer toutefois selon les particularités locales, ce n'est pas possible pour **Clermont Ferrand** car trop proche de la rue.

On apprend également lors des questions diverses que, du fait des réductions de poste et de non remplacement des départs que l'on déplore, **l'ISST de Clermont Ferrand n'est pas remplacé mais l'ISST de Lyon voit son périmètre étendu.**

Vos représentants et experts : Sylvie Marcel (Nevers), Jean-Eudes Bour (Lyon), Olivier Delemar (Clermont), Michel Celso (CID 01), Laurent Guiboud-Ribaud-Blondin (CID 38)